

**ARRETE N° POC/2017/211201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDES  
EUROPEENNES**

Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

PDR Poitou-Charentes 2014-2020

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissements, et ses documents d'application ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 ;

Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et ses règlements d'application relatifs au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

Vu la décision d'exécution n° CCI 2014FR06RDRP054 du 17 septembre 2015 de la Commission portant approbation du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural et ses modifications ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du Président du Conseil Régional d'Aquitaine du 8 janvier 2016 ;

Vu la convention tripartite entre l'Etat, l'Agence de Service et de Paiement et la Région Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Poitou-Charentes et ses avenants n°1 et n°2 respectivement signés en date du 20 novembre 2015 et 18 juillet 2017 ;

Vu la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,

Vu les grilles de sélection des types d'opération du PDR Poitou-Charentes 2014-2020 ;

Considérant :

- Que par délibération du 22 février 2016, la Commission permanente a autorisé le Président signer tous les actes afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020,
- Que l'Instance de Consultation des Partenaires du 21/12/2017 s'est prononcée favorablement sur les dossiers joints en annexes 1 et 2.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**  
**ARRETE :**

**Article 1 :**

Les subventions européennes au titre des types d'opérations du Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes, présentées en annexes 1 et 2, sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'un arrêté ou d'une convention signée entre chacun des bénéficiaires, la Région Nouvelle-Aquitaine et les éventuels cofinanceurs.

**Article 3 :**

Le Président de de la Région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le .....**22 DEC. 2017**

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

PJ: Annexe 1 à l'arrêté n°POC/2017/211201 portant attribution d'aides  
Annexe 2 à l'arrêté n°POC/2017/211201 portant modification d'attribution d'aides

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20171228-17 <sup>3</sup> 211201POCFEA-AU Date de télétransmission : 28/12/2017 Date de réception préfecture : 28/12/2017
--

		Total : 8 dossier(s)			1 246 859,35 €	624 193,60 €	6 161 293,98 €	8 032 346,93 €
Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Descriptif du Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autre financeurs	Total aide publique	
SCI de la Sologne	Investissements pour le développement d'hébergements touristiques par des porteurs de projets non agriculteurs	Création d'un gîte	79270 - Frontenay-Rohan-Rohan	7 064,89	4 325,80	-	11 390,69	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME	Développement des services de base pour la population rurale	Reconstruction de l'accueil de loisirs sans hébergement communal	16410 - Dirac	200 000,00	-	661 161,99	861 161,99	
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction d'une maison de santé pluri-disciplinaire	79220 - Champdeniers-Saint-Denis	200 000,00	83 882,29	520 390,51	804 272,80	
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction du pôle sportif intercommunal du Val d'Egray	79220 - Champdeniers-Saint-Denis	127 568,84	63 076,95	414 143,27	604 789,06	
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction d'une maison de santé pluri-disciplinaire	79310 - Mazieres-en-Gatine	133 137,23	82 870,22	228 001,57	444 009,02	
Communauté de communes du Thouarsais	Développement des services de base pour la population rurale	Construction d'un pôle petite enfance	79100 - Thouars	200 000,00	-	1 152 748,00	1 352 748,00	
COMMUNE DE PARTHENAY	Développement des services de base pour la population rurale	Restructuration du stade Jean Daguerre	79200 - Parthenay	200 000,00	300 000,00	2 842 939,20	3 342 939,20	
COMMUNE DE VARS	Développement des services de base pour la population rurale	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	16330 - Vars	179 088,39	90 038,34	341 909,44	611 036,17	

Accusé de réception en préfecture  
033-200053759-20171228-17-  
211201POCFEA-AU  
Date de télétransmission : 28/12/2017  
Date de réception préfecture : 28/12/2017

**ANNEXE 2 A L'ARRETE n° POC/2017/211201, PORTANT MODIFICATION D'AIDE EUROPEENNE**

Fond européen agricole de développement rural (FEADER)

PDR Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020



La Nouvelle-Aquitaine  
opérateur de développement rural

Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Description Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financements	Total aides publiques	Modification de Programmation	
OUIVARD Kévin	DJA	Installation ICF par création d'un élevage de poules de chair	16720 - Roussels	34 560,00 €	- €	3 740,00 €	38 300,00 €	Programme précédente ICF du 21/12/2017	Docler reprogrammés suite recours gracieux valable par l'AG
LPA Jean-Marie BOULDUX	Plan de modernisation élevage	construction d'une chébraise	88500 - Montmorillon	30 000,00 €	- €	10 000,00 €	40 000,00 €	Programme précédente ICF du 21/12/2017	Abandon de projet

Accusé de réception en préfecture  
033-200053759-20171228-17-  
211201POCFEA-AU  
Date de télétransmission : 28/12/2017  
Date de réception préfecture : 28/12/2017